

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 avril 2019

Consultation publique sur les textes relatifs à la création d'une base commune d'examen pour l'examen AMF

Après une étude de faisabilité menée en 2018 auprès des organismes certifiés afin de réfléchir sur l'opportunité d'améliorer encore davantage la qualité de l'examen AMF, les services de l'AMF ont proposé la création de deux " bases communes d'examen ", l'une en français, l'autre en anglais. Le projet d'organisation définitif a été présenté et validé par le Collège de l'AMF le 11 décembre 2018. Avant de finaliser les textes, l'AMF engage une consultation sur les projets de textes régissant l'examen certifié par l'AMF. Ces textes entrant en vigueur au 1er janvier 2020 amèneront d'une part des évolutions au niveau de l'organisation de l'examen, et d'autre part des évolutions au niveau du programme de l'examen AMF. La consultation est ouverte du lundi 8 avril, jusqu'au dimanche 5 mai 2019 inclus. Les contributions doivent être adressées à :

directiondelacommunication@amf-france.org URL =
[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org]

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

14 octobre 2021

Certification en finance durable : l'AMF annonce les premiers organismes de formation certifiés



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

26 mai 2021

Arrêté du 29 mars 2021 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF



ACTUALITÉ

CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

03 mai 2021

Certification en finance durable : l'AMF précise les conditions de certification des organismes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02